



Service du greffe et du contentieux
1960, chemin Sainte-Angélique, Saint-Lazare (Québec) J7T 3A3
Téléphone : 450 424-8000, poste 266
Télécopieur : 450 455-3877
Courriel : greffe@ville.saint-lazare.qc.ca



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2019 du conseil de la Ville de Saint-Lazare à laquelle étaient présents les conseillères Geneviève Lachance et Pamela Tremblay et les conseillers Richard Chartrand, Michel Poitras et Brian Trainor, sous la présidence du maire Robert Grimaudo

04-131-19

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1062
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
ET LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET
CERTIFICATS AFIN DE PERMETTRE LA
GARDE DE POULES À CERTAINES CON-
DITIONS**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19 :

- [1]. le maire, Robert Grimaudo, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 1062 modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les permis et certificats afin de permettre la garde de poules à certaines conditions.
- [2]. le maire dépose également le projet de règlement, joint en annexe A.

Copie certifiée conforme le 10 avril 2019

Nathaly Rayneault, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.
Greffière et directrice
Service du greffe et du contentieux

NR/mhb